

I. INTRODUCTION

Le mandat confié au bureau A. SPITSAS et D. ZANGHI par la Ville de Lancy consiste à **reprendre l'élaboration du Plan Directeur de Quartier sur le secteur des Semailles.**

En effet, l'équipe M.P. Mayor, C. Beusch et A. Frei avait réalisé un Plan Directeur de Quartier sur ce secteur. Cette proposition a été soumise au Conseil Municipal et à la Commission d'aménagement du territoire de la Ville de Lancy. Elle a également été soumise au Département du Territoire et aux différents services¹ chargés d'émettre un préavis. La Commission d'Urbanisme du Département du Territoire a mis en avant la difficulté de la mise en œuvre du PDQ.

Le Conseil Municipal a refusé la proposition suite au vote du 10 janvier 2007.

Sur la base de l'ensemble des remarques énoncées lors de cette première procédure, la nouvelle étude a débuté en mai 2007. Le cahier des charges s'appuie sur de nouvelles contraintes, à savoir :

- éviter la construction de « tours »,
- éviter une répartition des droits à bâtir d'un périmètre sur un autre,
- éviter la concentration des parkings sur une partie des périmètres,
- intégrer les PLQ adoptés,
- un demi-groupe scolaire est à prévoir,
- la mobilité individuelle doit être gérée,
- aucune maison n'a valeur de patrimoine à conserver.

La densité du PDQ Semailles est passée de 1 à 1,3 en raison d'un rehaussement de certains bâtiments. En raison des procédures d'aménagement engagées actuellement en parallèle (PLQs à l'enquête technique), il ne nous paraît pas nécessaire de procéder à une adaptation du volet environnement.

Le Plan Directeur de Quartier doit définir les recommandations qui vont permettre durant les 20 prochaines années de guider les réalisations qui pourraient s'implanter dans le secteur des Semailles.

Ce document est structuré en deux parties : la première est constituée d'un rapport de synthèse, la deuxième des fiches de mise en œuvre.



Fig 1 : Quartier des Semailles

¹ SAGE (Service de l'agriculture), GEDEC (Service cantonal de gestion des déchets), SCPA (Service cantonal de protection de l'air), SCG (Service cantonal de géologie), SEC (Service de sécurité), SFPNP (service des forêts, de la protection de la nature et des paysages), Dom'Eau (domaine de l'eau), OTC (Office des Transports et de la circulation), SPBR (Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants), ScanE (Service cantonal de l'énergie), OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), SEIE (Service de l'impact sur l'environnement), DLO (Direction du logement)

Ville de Lancy

PDQ des Semailles
Rapport final
24 05 12
